

rèse-Catherine Migeon de Bransac. Daniel-Hyacinthe-Marie de Beaujeu, le héros de la Monongahéla, était son frère.

Il était né à Montréal le 16 août 1708.

Tout jeune, il avait été confié par sa tante, la mère de la Nativité, religieuse du couvent des Ursulines de Québec, à M. de Villars, prêtre français qui, après avoir rempli pendant plusieurs années les fonctions de chapelain de ce monastère, s'en retournait en France.

Le jeune Canadien fit honneur à son protecteur. Quelques années après son passage en France le supérieur de Saint-Sulpice, à Paris, écrivait au supérieur de la maison succursale, à Montréal : " J'ai le plaisir de vous annoncer qu'un jeune Canadien l'abbé de Beaujeu, a remporté le prix d'une thèse de théologie sur tous ses concurrents français."

Il devint plus tard Confesseur Ordinaire de Louis XVI.

L'abbé de Beaujeu, croit-on, mourut à Paris, en 1781, au séminaire de Saint-Sulpice.

P. G. R.

Le juge Vallière de Saint-Real. (V, V, 616.)—

L'éloge de l'honorable Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, juge en chef du district de Montréal, prononcé devant l'Institut Canadien de Montréal, le 25 février 1847, par Antoine Gérin-Lajoie, alors étudiant en droit, a été publié dans l'*Album* de la *Revue Canadienne*, volume deuxième, page 86.

B. S.

Les commissaires-ordonnateurs sous l'ancien régime. (VI, XI, 756.)—Pichon, à la page 141 de son ouvrage *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap-Breton*, explique longuement les attributions des commissaires-ordonnateurs sous le régime français.

P. G. R.